



Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

A l'attention de la :
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Service Sécurité Déplacement
Développement Durable
Pôle Accessibilité-Sécurité

Nice, le **18 AOUT 2016**

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 13 juillet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a accusé réception du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée des services de transports urbains de la Métropole Nice Côte d'Azur remis en préfecture le 24 juin dernier.

Après examen, vos services ont reconnu la conformité du contenu de ce dossier mais ont néanmoins exprimé leur avis défavorable quant au calendrier d'exécution envisagé sur neuf ans, permettant toutefois, au vu des caractéristiques géographiques du territoire métropolitain et de la proportion de lignes à vocation interurbaine qui le desservent, la réalisation du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée sur six ans.

Aussi, souhaitant réaffirmer la volonté de la Métropole Nice Côte d'Azur de poursuivre les efforts déjà engagés en matière d'accessibilité sur l'ensemble des services de transports, je vous confirme que l'Ad'AP présenté portera sur six ans à compter de son approbation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le président et par délégation,
Le Conseiller Métropolitain,**

Philippe PRADAL

Ref : 00724860

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, en vous adressant à :

Mobilité durable

Métropole Nice Côte d'Azur - 06364 Nice cedex 4.

Téléphone: 04.89.98.16.66 - Télécopie: 04 89 98 16 61

Email : marion.vidal@nicedadur.org